

1- Modalités d'inscription

L'inscription à une activité Yoga ou Méditation-Yoga Nidra est un engagement pour la saison complète. Toute l'année est due quelle que soit l'assiduité du participant.

L'inscription aux cours en présentiel ne permet pas d'accéder aux cours en distanciel (zoom) et inversement sauf si l'inscription a été faite aux deux prestations (1 cours en présentiel + 1 cours en distanciel).

L'association se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours prévu au planning si le nombre d'inscrits est insuffisant sur le dit créneau. L'adhérent se verra alors proposer un autre choix de créneau ou un remboursement.

On peut adhérer en cours d'année en fonction des places disponibles ; le montant des cours est calculé au prorata des mois.

- Pour les **nouveaux adhérents** : un **certificat médical établi depuis moins de 3 mois** est **obligatoire**.

- Pour les **adhérents des années n-1 et n-2** : si vous avez eu des soucis de santé, un certificat médical est nécessaire.

Sinon, le certificat médical est valable 3 ans : **remettre le questionnaire santé (Cerfa 15699*01) rempli lors de l'inscription** (téléchargeable sur notre site internet) ; si l'adhérent ne le fournit pas, il en sera de sa responsabilité pour toutes complications médicales liées à l'activité du yoga.

2- Tarifs adhésion + cours

Adhésion 2022-2023 à Luynes Yoga : 25€ (Famille 40€ : couple marié ou pas/adulte+jeune > 15 ans à charge)

Tarif dégressif des cours (uniquement pour l'adhésion annuelle)

Règlement Adhésion+cours	Règlement en 3 chèques			Règlement en 1 seul chèque
	Chèque 1	Chèque 2	Chèque 3	
1 cours/semaine	105	80	80	265
2 cours/semaine	165	140	140	445
3 cours/semaine	210	185	185	580
Famille 1 cours/sem	180	140	140	460

3- Modalités de paiement

Pour valider l'inscription, le règlement total annuel doit se faire au dépôt du dossier, par chèque(s) à l'ordre de **Luynes Yoga**. Possibilité d'échelonnement en 3 fois. Les 3 chèques seront donnés lors de l'inscription ; ils seront mis en banque en Octobre, Janvier et Avril.

4- Cours d'essai

Un seul cours d'essai par activité est autorisé (*s'inscrire préalablement par e-mail luynesyoga13@gmail.com*).

5- Organisation des cours

Les cours commencent mi-septembre et se terminent fin juin (hors vacances scolaires).

Les séances auront lieu aux jours, heures et lieux communiqués aux adhérents en début de saison. **Toute grossesse ou tout problème de santé est à signaler au professeur lors du premier cours.**

Une séance de yoga est un tout qui ne doit pas être interrompu : il faut donc arriver à l'heure et ne pas quitter la séance avant la fin (sauf exception à signaler au professeur en début de séance) ; les téléphones portables sont silencieux pendant le cours. Il est demandé aux adhérents d'apporter leur matériel (**tapis de yoga obligatoire**, coussins, briques).

En fonction des disponibilités des salles et des professeurs, certains cours pourront être maintenus pendant les vacances scolaires ; une information sur l'éventuelle organisation de ces cours sera alors envoyée par mail aux adhérents.

En cas de fermeture administrative des salles (ex : covid), des cours seront éventuellement assurés en visio (direct, replay).

6- Absences et conditions de remboursement

L'inscription aux activités est annuelle. Seuls les cas suivants peuvent donner droit à un remboursement :

- Longue maladie de l'adhérent (3 mois consécutifs), sur présentation d'un certificat médical.
- Déménagement ou mutation professionnelle.

La désinscription partielle ou totale ne sera effective qu'après étude de la demande en Conseil d'Administration ; l'adhésion à l'association reste dûe quel que soit le cas de figure.

Les absences des adhérents ne donnent lieu à aucun rattrapage. Même en cas de fermeture administrative des salles (ex : covid), aucun remboursement ne pourra être fait si des sessions zoom sont mises en place.

7- Responsabilité

Luynes Yoga dégage toute responsabilité en cas de vol ou perte au sein des locaux.

8- Validation par l'adhérent du Règlement général annuel

Ce Règlement Intérieur de l'association LUYNES YOGA tient lieu, après inscription, d'accord définitif pour 2022-2023.

Signature de l'adhérent